

Département de Vaucluse
COMMUNAUTE DE COMMUNES
— SUD LUBERON —

Parc d'Activités Le Revol
128 Chemin des vieilles vignes
84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU PRESIDENT N°2026-003

Objet : Décision de virement de crédits N°1

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de Communes sud Luberon ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;
- Vu la délibération n°2022-003 du 3 février 2022 d'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°2025-122 du 18 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57.

Considérant ce qui suit :

Le budget général primitif 2026 a été voté en application du référentiel budgétaire et comptable M57. Ce budget, en référence à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et au référentiel M57, autorise Monsieur le président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites dans chaque section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Il est fait application de ce mécanisme afin d'abonder :

- Les crédits nécessaires au paiement de différents projets :

ARRETONS

Article 1° : Il est procédé à :

Désignation : décision du Président n°2026-003	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-I-2031-20-61-DPA-100063-ZACAD : ETUDE ZA CADENET		552,00 €		
D-I-2031-20-61-DPA-100002-ZAVILL : ETUDE ZA CADENET	552,00 €			
D-I-2128-21-518-DPA-100078-MOB : PEM VILLELAURE		4 272,00 €		
D-I-2111-21-633-DPA-100010-BOND : PEM VILLELAURE	4 272,00 €			
D-I-21351-21-4221-DTE-100036-CCADE : CLIMATISATION CRECHE CADENET		4 102,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY : CLIMATISATION CRECHE CADENET	4 102,00 €			
D-I-21351-21-321-DTE-100008-PHY- -COGESPIC-OP_RENOGYM : SYSTEME DESENFUMAGE GYMNASE LTA		23 981,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : SYSTEME DESENFUMAGE GYMNASE LTA	23 981,00 €			
D-I-21351-21-633-DPA-100076-ATU : REMPLACEMENT SSI VANNERIE ET TRAVAUX DIVERS		2 052,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : REMPLACEMENT SSI VANNERIE ET TRAVAUX DIVERS	2 052,00 €			
D-I-21351-21-020-DTE-100005-0-GEN : POSE DE DEFIBRILLATEUR BATIMENT "B"		934,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : POSE DE DEFIBRILLATEUR BATIMENT "B"	934,00 €			
D-I-21351-21-518-DPA-100057-MOB : POSE DEFIBRILLATEUR PEM CADENET		510,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : POSE DEFIBRILLATEUR PEM CADENET	510,00 €			
D-I-21351-21-4221-DTE-100036-CCADE : CLIMATISATION CRECHE CADENET		13 950,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : CLIMATISATION CRECHE CADENET	13 950,00 €			
D-I-21318-21-4221-DTE-100077-CMIRB : NOUVELLE CRECHE MIRABEAU		22 000,00 €		
D-I-2031-20-4221-DTE-100047-CLAB-AP-2023-1-ENFANCE-OP_100047 : NOUVELLE CRECHE MIRABEAU	22 000,00 €			
D-I-21351-21-321-DTE-100035-PHY : GYM CADENET AJOUT SIRENNES VESTIAIRES		2 391,00 €		
D-I-2031-20-4221-DTE-100047-CLAB- -ENFANCE-OP_100047 : GYM CADENET AJOUT SIRENNES VESTIAIRES	2 391,00 €			
Total	74 744,00 €	74 744,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Article 2° : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la prochaine réunion du Conseil Communautaire suivant cette décision.

Article 3° : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à La Tour d'Aigues, le 04/03/2026
Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

